

Clara Haskil

30^e
CONCOURS
INTERNATIONAL
DE PIANO
CLARA HASKIL

25.08. - 01.09.2023
VEVEY (SWITZERLAND)

RÈGLEMENT ET PROGRAMME 2023

DÉLAI D'INSCRIPTION: MERCREDI 5 AVRIL 2023

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE CONCOURS CLARA HASKIL

Le Concours a pour but de découvrir une musicienne/un musicien à même de représenter les valeurs du Concours: musicalité, sensibilité, humilité, remise en question permanente et recherche perpétuelle de l'excellence.

Ces valeurs sont inspirées de la vie et de la carrière de Clara Haskil, pianiste suisse d'origine roumaine, née en 1895 à Bucarest et décédée à Bruxelles en 1960.

Le programme reflète le vaste répertoire de Clara Haskil au travers d'un récital, d'une épreuve de musique de chambre et d'un concerto avec orchestre.

Les premières éditions se sont déroulées à Lucerne; dès 1973, le Concours se déroule tous les deux ans à Vevey où Clara Haskil vécut de 1942 jusqu'à sa mort en 1960. Une rue de la ville porte son nom.

LE JURY

Finghin Collins, président

Marc Coppey

Nino Gvetadze

Piers Lane

Steve Roger

Hiroko Sakagami

Cédric Tiberghien

Le jury des éliminatoires est composé du président et de deux membres du jury; il se réunit à huis clos en avril 2023.

CONDITIONS D'ADMISSION

1. Le Concours est ouvert aux pianistes de toutes nationalités né-e-s après le 31 décembre 1995.
2. Inscriptions exclusivement en ligne sur le site: clarahaskil.getacceptd.com
3. Délai d'inscription: Mercredi 5 avril 2023.
4. Les pianistes retenu-e-s pour les quarts de finales publiques recevront une confirmation de participation ainsi que la partition de la pièce imposée, le 28 avril 2023 au plus tard.
5. La finance d'inscription est de \$ 75.- non remboursable.

CALENDRIER

5 avril 2023	Délai d'inscription
Avril 2023	Éliminatoires vidéo à huis clos
28 avril 2023	Information sur les résultats des éliminatoires et invitation à participer aux quarts de finales
Août 2023	Tirage au sort de l'ordre de passage des pianistes, effectué à huis clos par notaire
24 août 2023	Accueil des pianistes à Vevey
25 au 28 août 2023	Quarts de finales publiques à Vevey
29-30 août 2023	Demi-finales publiques à Vevey
1^{er} septembre 2023	Finale publique avec orchestre à Vevey

PRIX CLARA HASKIL

Le Concours Clara Haskil ne décerne qu'un seul Prix Clara Haskil qui ne peut être partagé; le jury peut toutefois renoncer à attribuer le prix. Le Prix Clara Haskil recevra la somme de CHF 25'000-. Les autres finalistes recevront chacun-e un montant de CHF 5'000-.

ENGAGEMENTS

Le Concours s'efforce de mettre en place des partenariats avec différents organisateurs de concerts et orchestres en Suisse et à l'étranger, afin de proposer des concerts au Prix Clara Haskil. La liste des partenaires est consultable sur le site internet, onglet «Engagement des lauréats». De plus, le Concours peut soutenir le Prix Clara Haskil dans ses recherches en vue d'une collaboration avec une agence de concerts.

PRIX DU PUBLIC

Lors de la finale du Concours, l'ensemble du public aura la possibilité de voter pour désigner le Prix du public. En cas d'égalité, le prix sera partagé. Le montant du prix est de CHF 3'000-.

PRIX MODERN TIMES

Créé en 2013, ce prix récompense la meilleure interprétation d'une œuvre spécialement commandée pour le Concours 2023. D'un montant de CHF 3'000-, il sera attribué par le jury pour la meilleure exécution de l'œuvre commandée à la compositrice Camille Pépin.

PRIX COUP DE COEUR

Dans le cadre d'un projet académique avec l'Unité de Musicologie de l'Université de Genève, un jury d'étudiant-e-s est constitué, la Jeune Critique, dont l'une des tâches est d'attribuer un prix «Coup de Cœur» d'un montant de CHF 3'000-.

PRIX CHILDREN'S CORNER

En collaboration avec le Conservatoire de Vevey, un jury de jeunes enfants étudiant le piano décerne, lors de la finale, leur prix «Children's Corner», d'un montant de CHF 2'000-.

FRAIS DE VOYAGE

Les frais de voyage sont à la charge des pianistes. Ils sont toutefois remboursés aux pianistes retenu-e-s en demi-finales sur présentation de justificatifs et jusqu'à concurrence de CHF 1'000.–.

LOGEMENT

Un hébergement dans des familles d'accueil est garanti pour les pianistes qui le demandent (logement gratuit). Le secrétariat du Concours peut également envoyer la liste des hôtels partenaires (logement aux frais des pianistes).

PIANOS

Les pianistes sont assurés de disposer d'un piano de travail durant toute la période du Concours.

II. PROGRAMME DU CONCOURS 2023

ÉLIMINATOIRES

Les pianistes doivent uploader via le formulaire de candidature disponible sur clarahaskil.getacceptd.com, un enregistrement vidéo (son et image) des œuvres suivantes :

1. Mozart Mouvement final d'une Sonate au choix (sauf la Sonate No. 6 en ré majeur, K. 284 «Dürnitz»)
2. Schumann Novelette Op. 21, No. 8 en fa dièse mineur

Le programme doit être enregistré en une seule prise, avec une seule caméra et sans coupures ni montage.

Le plan doit être fixe et le visage et les mains doivent être visibles à tout moment.

INFORMATION IMPORTANTE (MARS 2023)

Concernant cette épreuve et contrairement à ce qui est indiqué ci-dessus, il est également possible d'enregistrer le programme en deux prises (une pour Mozart et une pour Schumann).

Pour celles et ceux qui veulent enregistrer les deux œuvres en une seule prise, veuillez uploader sur la plate-forme Acceptd, deux fois la même vidéo.

QUARTS DE FINALES

Vingt-quatre pianistes retenu-e-s (maximum)

1. Une sonate de Joseph Haydn en entier, au choix.
2. Une œuvre de Beethoven en entier à choisir dans la liste suivante: No. 23 en fa mineur, Op. 57 «Appassionata»; No. 26 en mi bémol majeur, Op. 81a « Das Lebewohl »; No. 28 en la majeur, Op. 101; No. 30 en mi majeur, Op. 109; No. 31 en la bémol majeur, Op. 110; No. 32 en ut mineur, Op. 111.
3. Pièce imposée pour piano solo de Camille Pépin (durée: environ cinq minutes); cette pièce sera envoyée aux pianistes retenu-e-s pour les quarts de finales, au plus tard le 28 avril 2023.

DEMI-FINALES

Six pianistes retenu-e-s (maximum)

1. Une des cinq Sonates pour piano et violoncelle de Beethoven.
2. Programme libre: une ou plusieurs œuvres pour piano solo (style et époque au choix des pianistes) d'une durée maximale de 30 minutes.

Pour des raisons d'organisation, les œuvres pour piano préparé ne sont pas admises.

Pour l'œuvre de musique de chambre, les demi-finalistes bénéficieront de deux répétitions avec le violoncelliste Marc Coppey.

FINALE AVEC ORCHESTRE

Trois pianistes retenu-e-s (maximum)

Un des concertos suivants en entier:

- Mozart: K. 271, K. 453, K. 456, K. 459, K. 466, K. 467, K. 482, K. 488, K. 491, K. 503, K. 595
- Beethoven : No. 1 Op. 15, No. 2 Op. 19, No. 3 Op. 37, No. 4 Op. 58, No. 5 Op. 73
- Chopin: Concerto No. 2 Op. 21
- Schumann: Concerto Op. 54

Pour cette épreuve, les finalistes bénéficieront de deux répétitions avec l'Orchestre du Festival du Zermatt sous la direction de Gábor Takács-Nagy.

III. RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. L'inscription se fait exclusivement en ligne via le site clarahaskil.getacceptd.com
2. En validant sa candidature, la-le pianiste confirme son programme; aucune modification ne sera admise.
3. L'ordre de passage est fixé par tirage au sort et reste valable pour toutes les épreuves.
4. Les pianistes retenu-e-s aux quarts de finales publiques doivent se présenter au Théâtre de Vevey, le jeudi 24 août 2023 entre 9h00 et 16h00, selon un planning qui leur sera communiqué. Lors de cet accueil, les pianistes seront informé-e-s de l'ordre de passage et auront la possibilité de jouer brièvement sur le piano Steinway D du Concours.
5. Toutes les épreuves sont publiques à partir des quarts de finales.
6. Pour toutes les épreuves, l'ordre d'exécution des pièces du programme musical est au choix de la/du pianiste.
7. L'exécution des reprises est laissée à l'appréciation de la/du pianiste.
8. Toutes les œuvres doivent être interprétées de mémoire, sauf la pièce de Camille Pépin et les Sonates pour piano et violoncelle de Beethoven. Un tourneur de page est mis à la disposition des pianistes.
9. Toutes les épreuves publiques sont enregistrées en audio et en vidéo et diffusées en web streaming. La/le pianiste cède ses droits d'interprète de manière illimitée au Concours.
10. Toutes les épreuves sont à suivre en direct ou en différé depuis le site: www.clara-haskil.ch
11. Les décisions du jury sont sans appel.
12. La/le gagnant-e du Concours est seul-e autorisé-e à porter le titre de « Prix Clara Haskil 2023 ».
13. Les finalistes pourront mentionner le titre de « Finaliste du 30^e Concours Clara Haskil 2023 ».
14. En cas de contestation, le texte français fait foi.

Association Clara Haskil

Rue du Conseil 31
1800 Vevey/Suisse

Adresse pour la correspondance :

Concours Clara Haskil, Chemin des Passiaux 15, Case postale 123, 1008 Prilly/Suisse
T +41 21 922 67 04
vevey@clara-haskil.ch/www.clara-haskil.ch